

## SÉANCE DU 26 décembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt-six décembre, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de BALLOTS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Date de convocation des membres : 16 décembre 2011

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf MM CHAUVIN Maxime, JEGU Christel, LOUAISIL Eric, TULLEAU Jean-Luc, Mme GOUHIER Séverine, excusés.

Monsieur Frédéric VIOT a été élu secrétaire de séance.

---

Le Conseil municipal,

Autorise les modifications budgétaires suivantes, sur le budget communal 2011 :

Fonctionnement – Dépenses :

- Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance : - 1 281,00 €
  - Article 7391171 Dégrèvement TF jeunes agriculteurs : + 1 281,00 €
- 

Le Conseil municipal,

Vu son projet d'implantation de 4 coussins berlinois, ainsi que l'implantation de la signalisation verticale et horizontale permanente associée aux coussins berlinois,

Vu le projet de convention relative à l'aménagement de 4 coussins berlinois proposé par le conseil général, relative aux conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention proposée par le conseil général.

---

Le Conseil municipal,

Décide de nommer la rue qui mène à la propriété de Monsieur et Madame Ludovic PELTIER (rue qui débouche sur la route de Cossé le Vivien, après le n° 12) « Impasse du Chantier ». Cette rue desservira également le terrain, qui est en vente, appartenant à ce jour aux consorts Chazeau.

---

**Budget commune :  
modifications  
budgétaires n° 4**

**Aménagement de  
coussins berlinois :  
convention avec le  
conseil général**

**Choix d'un nom de  
rue**

**Rémunération de M.  
Fabien  
GUILLARDEAU,  
stagiaire**

Le maire rappelle au conseil municipal que M. Fabien GUILLARDEAU, étudiant à l'Institut Universitaire de Technologie de Laval, département « Services et réseaux de communication », a été retenu comme stagiaire pour réaliser le bulletin municipal. Il effectuera également une autre partie de son stage courant premier semestre 2012.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de le rémunérer de cette façon :

- frais kilométriques : 0.29 € du km (sur une base de 60 km par jour)
  - frais de repas : 10 € par jour de présence
-